

Communiqué sur la 42^{ème} Session Ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-Être de l'Enfant, Addis-Abeba, Éthiopie 08-17 novembre 2023

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-Être de l'Enfant a finalisé sa 42^{ème} Session Ordinaire qui s'est tenue à Addis-Abeba, Éthiopie, du 08 au 17 novembre 2023.
2. Ont pris part à la session, des Représentants des enfants, des Représentants des États membres, des Représentants des communautés économiques régionales (CER), des représentants de la Commission de l'Union Africaine et des organes de l'UA, des Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), des représentants des agences de l'ONU et des représentants des organisations de la société civile.
3. La cérémonie d'ouverture de la session a donné lieu à des remarques de la part de :
 - La Représentante des enfants, **Sessi Gisele Allobaloke**;
 - La Représentante du forum des OSC, **Mme Felistus Motimedi** ;
 - La Représentante du réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (INDH), **Mme Rigbe Gebrehawaria**, de la Commission éthiopienne des droits de l'homme, au nom du directeur exécutif des INDH ;
 - Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la Violence Contre les Enfants, **Dr. Najat Maalla M'jid** ;
 - La Représentante de l'UNICEF auprès de l'UA, **Dr. Laila Omar Gad** ;
 - Le Chef du Secrétariat de l'ECOSOCC, **M. William Carew** ;
 - Le Chef du Secrétariat de l'African Governance Architecture, **Ambassadeur Salah Hammad** ;
 - Le Représentant du Département de la santé, des affaires humanitaires et sociales, **M. Lefhoko Kesamang** ;
 - La Présidente par intérim du Comité, **Hon. Anne Musiwa**.
4. Au cours de sa 42^{ème} Session Ordinaire, le Comité a mené diverses activités et adopté les décisions comme indiqué ci-dessous :
 - 4.1. Le Comité, avec l'assistance du Bureau du Conseiller juridique, a procédé à la prestation de serment de ses membres nouvellement élus, à savoir **Hon. Sabrina Gahar, Hon. Ghislain Roch Etsan et Hon. Poloko Nuggert Ntshwarang**.
 - 4.2. Le Comité a élu son nouveau Bureau pour une période de deux ans ainsi qu'il suit :

- i. Hon. Wilson Almeida Adão – Présidente du Comité ;
- ii. Hon. Aver Gavar- Vice-Présidente du Comité ;
- iii. Hon. Anne Musiwa- Rapporteur du Comité.

4.3. L'étude continentale du Comité sur les enfants sans protection parentale en Afrique a été officiellement lancée le 8 novembre 2023 par Madame la Présidente de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie, S.E. Sahle-Work Zewde.

4.4. Le Comité et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ont officiellement lancé l'Observation générale conjointe sur les mutilations génitales féminines (MGF) le 10 novembre 2023.

4.5. Le Comité a examiné les rapports des Etats membres suivants:

- Le premier Rapport périodique de la République du Benin ;
- Le premier rapport périodique de la République du Tchad ;
- Le deuxième rapport périodique de la République du Sénégal.

4.6. Le Comité a examiné les rapports complémentaires sur:

- Le deuxième rapport périodique de la République du Niger;
- Le premier rapport périodique de la République du Malawi;
- Le premier rapport périodique de la République du Zimbabwe et
- Le troisième rapport périodique de la République du Rwanda.

4.7. Le Comité a examiné les communications suivantes et s'est prononcé sur la suite à donner :

- i. La Communication n° 0017/Com/001/2021 présentée par Child Rights and Rehabilitation Network, Institute for Human Rights and Development in Africa et Center for Human Rights (au nom des enfants victimes d'accusation de sorcellerie au Nigeria) contre la République Fédérale du Nigeria ;
- ii. La Communication n° 0020/Com/002/2022 présentée par Lawyers Associated for Human Rights in Africa (au nom des enfants des Témoins de Jéhovah) contre l'État d'Érythrée ;
- iii. La Communication n° 0023/Com/005/2022 IHRDA et Centre for Human Rights, l'Université de Pretoria (au nom des enfants du Nigeria) contre la République Fédérale du Nigeria ; et
- iv. La Communication No 0024/Com/001/2023- IHRDAVs Botswana.

4.8. Le Comité a tenu des auditions sur deux communications et a décidé de régler à l'amiable les questions sous ses auspices avec l'accord des parties aux communications ci-dessous :

- i. La Communication n° 0021/Com/003/2022 présentée par People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi ; et

- ii. La Communication n° 0022/Com/004/2022 présentée par l'Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique (IHRDA) contre la République du Burundi.

4.9. Le Comité a révisé la mission des rapporteurs pays, des rapporteurs thématiques, ainsi que la présidence et la composition de ses groupes de travail comme suit :

Nom	Rapporteur pays	Rapporteur thématique
Hon. Wilson de Almeida Adão	Le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, le Cap-Vert, la Guinée Bissau, l'Égypte	Rapporteur Spécial sur les Situations de Vulnérabilité
Hon. Theophane Nikyema	Le Benin, le Cameroun, le Liberia, le Gabon, le Tchad,	Rapporteur Spécial sur la Justice des Enfants
Hon. Robert Nanima	Le Nigeria, le Malawi, l'Eswatini, la Namibie, la Tanzanie,	Rapporteur Spécial sur les Enfants en Situation de Conflit
Hon. Karoonawtee Chooramun	L'Angola, le Burundi, la RCA, le Zimbabwe, le Congo Brazzaville	Rapporteur Spécial sur l'Enregistrement des Naissances et la Nationalité
Hon. Hermine Kembo Takam Gatsing	Le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana	Rapporteur Spécial sur le Mariage des Enfants et Autres Pratiques Néfastes
Hon. Aboubekrine El Jera	Le Sénégal, l'Algérie, le Comores, la République Arabe Démocratique du Saharawi, le Niger	Rapporteur Spécial sur la Santé
Hon. Aver Gavar	Le Botswana, le Kenya, le Rwanda, la Sierra Leone, la Zambie	Rapporteur Spécial sur la Violence à l'Encontre des Enfants
Hon. Anne Musiwa	L'Erythrée, la Somalie, l'Uganda, le Soudan du Sud, les Seychelles.	Rapporteur Spécial sur les Enfants Privés de Soins Parentaux
Hon. Sabrina Gahar,	Djibouti, la Lybie, la Guinée Equatoriale, l'Île Maurice, la Tunisie	Rapporteur Spécial sur les Enfants en Mouvement
Hon. Ghislain Roch Etsan	La Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Togo	Rapporteur Spécial sur la Participation des Enfants
Hon. Poloko Nuggert Ntshwarang	L'Afrique du Sud, le Lesotho, la DRC, le Soudan, Madagascar.	Rapporteur Spécial sur l'Éducation

Groupe de travail	Membres
Groupe de travail sur les enfants vivant avec un handicap	Hon. Aboubekrine El Jera- Président
	Hon. Anne Musiwa
	Hon. Sabrina Gahar
	Hon. Aver Gavar
	Experts Externes 1. Prof Nkatha Murungi 2. Dr. Shimelis Tsegaye

	3. Dr. Lincoln Hlatywayo 4. Dr. Admark Moyo
Groupe de Travail sur les Droits des Enfants et les Entreprises	Hon. Hermine Kembo Takam Gatsing-Présidente
	Hon. Karoonawtee Chooramun
	Hon. Theophane Nikyema
	Hon. Wilson de Almeida Adao
	Experts Externes 1. Prof. Julia Sloth-Nielsen 2. Ms. Yvonne Tagwireyi 3. Dr. Chairman Okoloise 4. Ms. Isabel Magaya
Groupe de travail sur le changement climatique et les droits des enfants	Hon. Aver Gavar- Présidente
	Hon. Theophane Nikyema
	Hon. Robert Nanima
	Hon. Poloko Nuggert Ntshwarang
	Experts Externes 1. Prof Ademola Jegede 2. Dr. Elvis Fokala
Groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions	Hon. Robert Nanima- Président
	Hon. Anne Musiawa
	Hon. Wilson de Almeida Adao
	Hon. Ghislain Roch Etsan

- 4.10. Le Comité a décidé de nommer des experts externes pour le groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions.
- 4.11. La commission a nommé de nouveaux membres à sa sous-commission du budget à savoir **Hon. Theophane Nikyèma, Hon. Aver Gavar et Hon. Ghislain Roch Etsan.**
- 4.12. Le Comité a examiné et adopté, tels qu'amendés, les documents suivants :
- i. La note conceptuelle pour la JEA 2024;
 - ii. L'étude sur le changement climatique et les droits de l'enfant ;
 - iii. Les lignes directrices sur la violence à l'égard des enfants.
- 4.13. Le Comité a décidé d'élaborer les documents suivants par l'intermédiaire de ses groupes de travail sur les enfants vivant avec un handicap et sur les droits de l'enfant et les entreprises dans leurs domaines thématiques respectifs :
- Note d'orientation sur l'établissement de rapports sur les enfants atteints d'albinisme, à condition que les partenaires demandeurs soutiennent le processus.
 - Lignes directrices sur les technologies et dispositifs d'assistance et les droits des enfants handicapés en Afrique.

- Résolution sur les pratiques néfastes à l'encontre des enfants handicapés.
 - Lignes directrices pour l'élaboration de notes politiques.
 - Elaborer une résolution sur la promotion et la protection des droits de l'enfant dans le secteur informel.
 - Elaborer une résolution sur l'intégration transparente d'une approche fondée sur les droits de l'enfant dans la mise en œuvre et le suivi de la Zone de libre-échange continentale africaine.
 - Lignes directrices sur le devoir de diligence en matière de droits de l'enfant dans le secteur Agricole.
- 4.14. Le Comité a décidé d'élaborer une observation générale sur les enfants privés de soins parentaux.
- 4.15. Le Comité a décidé de tenir une journée de discussion générale sur les enfants atteints d'albinisme au cours de sa 43^{ème} Session Ordinaire.
- 4.16. La commission a accordé le statut d'affilié à l'INDH du Sénégal à condition qu'elle soumette son plan d'action.
- 4.17. Le Comité a identifié les pays auxquels il enverra des demandes de missions de plaidoyer, de suivi et d'enquête en 2024 comme suit:
- Missions de plaidoyer pour l'établissement de rapports en République de Guinée Equatoriale, en République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe, en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine et à l'Etat Libye ;
 - Missions de plaidoyer pour la ratification auprès de la République de Tunisie et du Royaume du Maroc;
 - Missions de suivi pour contrôler la mise en œuvre des décisions sur les communications en République du Soudan, à la République du Cameroun, à la République du Sénégal, à la République Islamique de Mauritanie et à la République Unie de Tanzanie ;
 - Missions de suivi de la mise en œuvre des observations finales et des recommandations adressées à la République gabonaise, à la République algérienne démocratique et populaire, à la République d'Angola, à la République Unie de Tanzanie, à la République du Kenya, à la République du Cameroun, à la République Fédérale du Nigeria, à la République du Mali, à la République de Guinée-Bissau, à l'Union des Comores et au peuple de la République du Burkina Faso ;
 - Mission d'enquête dans l'État d'Érythrée, la République démocratique du Congo, la République du Ghana et la République fédérale du Nigeria.
- 4.18. Le Comité a désigné son Bureau pour délibérer sur les activités de 2024 et suggérer d'éventuels amendements pour soutenir les activités des rapporteurs spéciaux.
- 4.19. Le comité a décidé d'accorder la priorité aux domaines thématiques suivants pour les deux années à venir : Les enfants sans Protection Parentale, les

Mutilations Génitales féminines, les enfants dont la mère ou la personne qui s'occupe d'eux est emprisonnée, et les enfants en situation de conflit.

4.20. Le Comité a décidé de tenir sa 43^{ème} session ordinaire du 15 au 25 avril 2024.

Fait à Addis-Abeba, Éthiopie, le 17 novembre 2023, lors de la quarante-deuxième session ordinaire.